

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 DECEMBRE 2013.

Présents : M. André VRANCKEN, Bourgmestre-Président ;

M. Michel LEJEUNE, Mme Sabine DEMET, M. Maurice BALDEWYNS, M. Dominique LUGOWSKI, M. Pierrot GRECO, Membres du Collège Communal ;

M. Pierre-Henri LUCAS, M. José CAPELLE, Mlle Denise BARCHY, Mme Catherine STREEL, M. Maxime BOURLET, M. Louis VANHOEF, Mme Rosanna D'ORTONA-DUMOULIN, ~~M. Stéphane HODEIGE~~, M. Thibaud SMOLDERS, Mme Catherine NOEL, M. Pascal RADOUX, M. Bérenger TSINGOS, M. Jean-Jo MACOURS, Conseillers communaux élus ;

M. Éric DECHAMPS, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2013.

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Monsieur VRANCKEN prie l'assemblée d'excuser l'absence de Monsieur HODEIGE (MR). Il y a donc 18 membres votants.

Il invite les membres du Conseil communal à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2013.

Monsieur TSINGOS formule une remarque générale quant à la rédaction du procès-verbal et des extraits au registre des délibérations, rédigés suite au dépôt de point(s) complémentaire(s) à l'ordre du jour qui ne faisaient pas état de l'ensemble des arguments présentés en introduction au règlement visant la création d'un conseil communal des commerçants... Alors que ceux de la majorité y figurent quasi in extenso dans le procès-verbal et l'extrait au registre des délibérations.

Le Directeur général souhaite répondre sur invitation du Président de séance. La décision finale du conseil porte sur le refus de mettre en place ce conseil communal des commerçants, c'est donc bien cette décision qu'il convient de motiver explicitement. Par contre dans sa motivation, la délibération prévoit explicitement aussi que le projet déposé par le groupe Ecolo sera jointe in extenso (y compris donc sa motivation) en annexe de la décision du Conseil dans le procès-verbal de manière précisément à conserver une trace formelle du projet ainsi déposé. Par analogie, il en est de même avec le point déposé par le groupe MR.

Monsieur LUCAS revient sur la question à propos de la voirie de liaison entre IKEA et MCB passant à l'arrière du Roua Center : la SPI se désengage-t-elle formellement de la réalisation de cette voirie ? Si oui, pourquoi dès lors avoir fait signer une convention de cautionnement avec le promoteur ?

Monsieur VRANCKEN rappelle qu'il ne s'agissait pas d'un cautionnement en tant que tel mais de la contribution financière spontanée du promoteur dans la réalisation éventuelle de cette voirie. Il faut se souvenir que le point a finalement été retiré en séance et n'a donc fait l'objet d'aucune décision formelle de la part du Conseil communal.

Monsieur CAPELLE, absent lors de cette séance déclare s'abstenir.

Il n'y a pas d'autre remarque.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé par 17 voix pour. Il y a une abstention (M. CAPELLE).

Correspondances et communications.

Monsieur VRANCKEN présente les documents transmis à chaque Conseiller. Outre les arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal, il s'agit de :

- Collège communal d'Awans/ Refus d'imputation de la facture émise par la Schoune/ Imputation et exécution/ Approbation.

- SPW/ M. Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville/ Tutelle générale/ Application des articles L3122-1 à -6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation/ Délibération du 29 octobre 2013 du Conseil communal/ Exercices 2014 à 2019, taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8,5 %)/ Exécutoire.
- SPW/ M. Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville/ Tutelle générale/ Application des articles L3122-1 à -6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation/ Délibération du 29 octobre 2013 du Conseil communal/ Exercices 2014 à 2019, taux des centimes additionnels au précompte immobilier (2.550 centimes additionnels)/ Exécutoire.
- SPW/ M. Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville/ Awans/ Délibérations fiscales du Conseil communal du 29 octobre 2013/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN commente sommairement l'objet de la délibération du Collège décidant d'imputer sous sa responsabilité le montant d'une prestation facturée et commandée sans engagement préalable (défaut de bon de commande).

Il n'y a pas d'autre remarque.

1. Remplacement de la chaudière du dépôt communal des travaux sur pied des articles L1222-3 et L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

2. Rapport accompagnant le projet de budget de l'exercice 2014 / Prise d'acte.

Monsieur VRANCKEN propose à l'assemblée de prendre acte du rapport accompagnant le projet de budget de l'exercice 2014, dont chaque conseiller a pu prendre connaissance en examinant les pièces jointes à la convocation. Ce rapport complet servira de base à la présentation du budget proprement dit lors de l'examen du point suivant.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil communal prend acte unanimement du rapport accompagnant le projet de budget 2014.

3. Budget communal de l'exercice 2014 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente alors le projet de budget 2014 tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

Le projet de budget pour l'exercice 2014, se présente comme suit :

Service ordinaire :

Recettes : **9 996 892,79 euros ;**

Dépenses : **9 457 763,59 euros ;**

Boni : **539 129,20 euros.**

Service extraordinaire :

Recettes : **1 908 601,74 euros ;**

Dépenses : **1 908 601,74 euros.**

SERVICE ORDINAIRE

RECETTES DU SERVICE ORDINAIRE

Exercice propre :

Les recettes s'élèvent à 8 849 752,69 euros (hors prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire) soit une **augmentation** de 142 535,91 euros par rapport au budget initial de l'exercice 2013.

Les principales recettes en augmentation sont des recettes de transfert.

Recettes de Transfert :

1. Fonds des Communes (021/466-01) : + 7 098,08 euros.

2. Les additionnels au précompte immobilier (040/371-01) :
+ 115 101,78 euros.

3. Les additionnels à l'IPP (040/372-01) : + 51 683,71 euros.

Globalement, les recettes de Prestation sont stables.

En matière de recettes de Transfert, notons encore que, outre l'augmentation des recettes fiscales, la contribution de la Fédération Wallonie Bruxelles dans l'enseignement fondamental communal recule de près de 30 000 euros.

En matière de recettes de Dette, il faut surtout relever l'augmentation des dividendes ALG soit + 18 000 euros.

Par ailleurs, l'autorité poursuit une recherche active de subsides pour réduire le coût (charge communale) de certains projets au service ordinaire.

Le boni présumé de l'exercice 2013 s'élève à 1 147 140,10 euros.

DEPENSES DU SERVICE ORDINAIRE

PERSONNEL

Par rapport à l'année 2013, les dépenses de personnel s'élèvent à 3 343 742,50 euros soit une **très légère augmentation** de 17 897,48 euros. Elles représentent 37,88 % du total des dépenses de l'exercice propre.

Conformément à la circulaire relative au budget 2013, une indexation de 1,00 % a été prévue par rapport aux rémunérations de juillet 2013. Les échelles de traitement ont été adaptées en fonction des évolutions de carrière.

Il a également été tenu compte du taux de cotisation communiqué par l'ONSS-APL en matière de pension, suite à la loi visant à assurer un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé des administrations provinciales et locales.

Globalement, et pour l'ensemble des catégories de dépenses au service ordinaire, il a été tenu compte des balises fixées par la circulaire budgétaire comme si le résultat présumé de l'exercice propre était un mali. Cette démarche contraignante a permis de tenir un cap clair pour s'en tenir à l'essentiel.

Dans cette optique, il a été décidé de ne pas remplacer a priori les agents admis à la pension de retraite en cours d'exercice. En outre, des charges P.O. au profit de l'enseignement fondamental seront reconsidérées pour la rentrée scolaire de septembre 2014 (la charge actuelle est maintenue durant 8/12).

FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 167 533,60 euros soit une **réduction substantielle** de 287 429,96 euros. Ces dépenses ne représentent plus que 13,23 % du total des dépenses ordinaires de l'exercice propre.

Compte tenu des difficultés croissantes rencontrées pour confectionner un budget sans hypothéquer les exercices à venir et consommer anormalement les boni cumulés, les prévisions budgétaires ont été inscrites en se basant sur les dépenses réellement engagées et imputées de l'exercice 2012, conformément aux recommandations de la circulaire budgétaire. Et ce, malgré un boni à l'exercice propre.

Cependant, des crédits appropriés ont été inscrits à chaque fonction afin de permettre à tout le moins d'assurer la maintenance des équipements.

En outre, des crédits nécessaires ont été inscrits afin de renouveler la plupart des actions et manifestations organisées au cours de l'année 2013.

Globalement et cette année encore, l'objectif poursuivi a été de confectionner autant que faire se peut un budget-vérité. C'est-à-dire un budget qui colle le plus près possible aux réalités de fonctionnement et aux contraintes légales (interventions Zone de Police, IILE, CPAS, ...). Cette approche rationnelle et raisonnée devrait permettre à l'autorité d'éviter d'avoir une vision artificielle de la situation initiale et à l'administration de mieux suivre la consommation des crédits et surtout d'éviter les ajustements inopportuns ou aléatoires lors des modifications budgétaires.

D'une manière plus générale, les services de l'Administration continuent d'analyser les possibilités de rationnaliser et de programmer des coûts souvent importants, liés à l'informatique (matériel, licences d'exploitation, consommables et maintenance), matériel de reproduction (machines et papier), aux consommations d'énergie, ...

Dans ce cadre, l'installation d'un nouveau central téléphonique et la négociation d'un plan tarifaire préférentiel et adapté aux besoins réels des services permettra de mesurer les effets positifs de cette démarche dans quelques mois.

La Commune souhaite privilégier le recours à des intercommunales pour bénéficier de la procédure « in house » et utiliser des produits mutualisés, créés par et pour les communes tels que les logiciels et applicatifs proposés par la nouvelle Intercommunale IMIO. Cette démarche permet de pratiquer efficacement des économies d'échelle et implémenter des outils pragmatiques.

Le recours à des centrales d'achat provinciales est aussi formalisé.

Enfin, et pour être complet, des synergies avec le CPAS seront concrétisées dans différents secteurs afin ici aussi de pratiquer de réelles économies d'échelle.

TRANSFERTS

Le montant total des dépenses de transfert s'élève à 2 977 927,48 euros soit une **augmentation** de 141 118,88 euros. Ces dépenses représentent 33,74 % du total des dépenses ordinaires de l'exercice propre.

Ce chiffre implique de nouveau un constat qui devrait nourrir la réflexion. Le montant alloué aux dépenses de transfert est plus important (quasi le triple) que celui alloué aux dépenses de fonctionnement.

Les principales variations sont :

- la dotation affectée à la couverture des frais de fonctionnement du CPAS (831/435-01 : + 108 468,59 euros. Le Centre est, de plus en plus souvent, confronté à la détresse des habitants face à l'augmentation du coût de la vie et en particulier, des dépenses énergétiques et de l'évolution des prix des loyers. En outre, le CPAS se voit contraint d'assumer la prise en charge de dépenses résultant de décisions d'autres pouvoirs ou organismes, comme par exemple, permettre aux personnes exclues du bénéfice des allocations de chômage de vivre dans des conditions conformes à la dignité humaine. C'est la raison pour laquelle la dotation a augmenté de manière substantielle par rapport à l'exercice 2013 ;
- la dotation à la zone de police (332/435-01) a été majorée de 13 507,77 euros par rapport à la dotation initiale de 2013. Cette augmentation limitée est un effort consenti par la zone de Police, contrainte par les mêmes recommandations budgétaires de rigueur que la Commune. A l'instar de celle-ci, la zone devra maîtriser ses coûts de fonctionnement tout en assumant au mieux ses missions de service public,
- dépense de transfert de la fonction « désinfection – nettoyage et résidus ménagers » : augmentation de la contribution dans les charges de fonctionnement d'Intradel (services minimum – 876/435-01 et complémentaire – 87601/435-01) : + 22 729,74 euros ;
- l'intervention dans les frais du centre d'incendie (IILE – 351/435-01) a augmenté légèrement de 10 740,03 euros. L'intercommunale a consenti, elle aussi, de gros efforts financiers pour continuer malgré tout d'assumer ses missions de service public ;

Notons toutefois que ces montants estimés ne présument en rien des opérations d'ajustement effectuées lors de modifications budgétaires.

La circulaire budgétaire ne manque pas de rappeler que les institutions qui tirent leurs ressources des communes doivent elles aussi veiller à mener une politique de grande rigueur. Les principes repris en dépenses de personnel et de fonctionnement leur sont également applicables.

Ces entités consolidées sont le CPAS, la zone de Police, les fabriques d'église et autres asbl bénéficiaires de subsides. Ces entités ont été sollicitées de manière à ce qu'elles fournissent au plus tôt toutes données budgétaires et comptables, qui devront permettre à la commune de calculer objectivement et réellement sa balise d'investissements.

DETTE

Le montant total des dépenses de dettes s'élève à 1 337 278,96 euros soit une **diminution sensible** de 154 958,83 euros. Ces dépenses représentent 15,15 % du total des dépenses ordinaires de l'exercice propre.

La circulaire budgétaire a intégré un nouveau mécanisme que représente la balise des investissements. Cette limitation des prêts pour la commune concerne aussi les entités consolidées.

Concrètement, compte tenu de la situation financière précaire de la Commune et de la volonté politique de s'intégrer dans une réflexion budgétaire pluriannuelle, il a été tenu compte des balises recommandées comme si le résultat présumé de l'exercice propre était déficitaire. C'est-à-dire une balise d'investissement global limitée à 165 euros/an/habitant.

Les projets inscrits au service extraordinaire répondent à des besoins d'investissements concrets, réels et raisonnés. Il en résulte donc une réduction des investissements et partant une réduction de la charge d'emprunt impactant le service ordinaire.

En outre, cette diminution est surtout marquée aux fonctions 104, 421, 722, 764 et 878. Voici quelques-unes des raisons de ce phénomène :

- Fonction 104 : pour l'emprunt n°9039 (ING) relatif à l'escalier de secours, le montant converti est largement inférieur (-23.925,53 €) au montant de l'ouverture de crédit ;
- Fonction 421 : phénomène identique pour l'emprunt n°9036 (ING) relatif à des travaux d'aménagements de sécurité, tandis que l'ouverture de crédit n° 9040 (ING) pour les travaux « droit de tirage » a été convertie à un taux inférieur au taux estimé. Enfin, les intérêts estimés de l'ouverture de crédit n°9044 (ING) pour le plan triennal sont largement inférieurs à 2013 parce que les taux hypothétiques long terme sont plus bas à l'heure actuelle ;
- Fonction 722 : l'ouverture de crédit n°9043 (ING) relative aux travaux d'économie d'énergie a été converti à un taux inférieur au taux estimé, tandis qu'en matière d'amortissements, la diminution s'explique par l'échéance de l'emprunt n°1119 (Belfius) ;
- Fonction 764 : intérêts de l'emprunt n°1266 (Belfius) inférieur aux prévisions ;
- Fonction 878 : l'emprunt n°9038 (ING) relatif aux travaux de stabilité des murs des cimetières, a été converti à un montant inférieur à l'ouverture de crédit.

En conclusion, les différences s'expliquent à la fois par des conversions inférieures au montant de l'ouverture de crédit, mais aussi par des taux d'emprunts fixés en-dessous des taux estimés/taux hypothétiques.

Enfin, cette réduction s'explique également par le recours aux subsides et au prélèvement sur l'ordinaire au profit d'un fonds de réserve extraordinaire.

Sont obligatoirement inscrits, les intérêts des emprunts à contracter, pour financer les investissements extraordinaires prévus, et ce, à concurrence de 6 mois.

PRELEVEMENT

Le montant du prélèvement pour assurer l'équilibre du service extraordinaire s'élève à 624 923,24 euros, qui consomme sensiblement le boni global présumé.

RESULTAT GENERAL

Le résultat général du budget du **service ordinaire** se présente comme suit :

Recettes : 9 996 892,79 euros.

Dépenses : 9 457 763,59 euros.

Boni : 539 129,20 euros.

Le résultat de l'exercice propre présente un boni de 23 270,15 euros.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le **service extraordinaire** se présente de cette manière :

Recettes : 1 908 601,74 euros.

Dépenses : 1 908 601,74 euros.

Les dépenses du service extraordinaire sont financées par :

- Subsidies :	86 033,44 €
- Emprunts à contracter :	1 148 065,06 €
- Fonds de réserve extraordinaire (solde) :	zéro €
- Prélèvement (sur Fonds de R.E) :	649 713,24 €
- Vente de véhicule (reprise) :	zéro €
- <u>Vente de titres :</u>	<u>24 790,00 €</u>
Total :	1 908 601,74 €

Au niveau du service extraordinaire, les dossiers subsidiés seront toujours, bien évidemment, retenus en priorité par le Collège.

Les investissements extraordinaires prévus au budget de l'exercice 2014 ont été initiés durant l'année 2013. En effet, durant cet exercice (2013), des crédits liés aux honoraires d'auteurs de projet et de coordinateurs de chantiers avaient été inscrits.

Le budget extraordinaire comprend donc les dossiers qui devraient être réalisés et finalisés en 2014.

Monsieur VRANCKEN ponctue son intervention en insistant sur le fait que ce budget est un budget charnière renvoyant à la lecture attentive des circulaires relatives à la confection des budgets 2014 édités par le SPW. Les communes sont confrontées à des grosses difficultés et doivent prendre des décisions responsables en véritables gestionnaires des pouvoirs locaux. Monsieur VRANCKEN se réfère à la commune de Marchin qui avait adopté un budget 2014 en déficit et qui s'est fait rappeler à l'ordre par l'envoi d'un commissaire spécial qui a finalement confectionné le budget communal se substituant à l'autorité locale. Monsieur VRANCKEN invite maintenant les groupes politiques à s'exprimer sur ce budget.

Monsieur TSINGOS, pour le groupe Ecolo prend la parole. Il constate que le budget présenté est un budget moyen c'est la raison pour laquelle, et en vertu de la possibilité offerte par le CDLD en son article L1122-26 qui dispose en son § 2 que « Le conseil communal vote sur l'ensemble du budget et sur l'ensemble des comptes annuels. Chacun de ses membres [du conseil communal] peut toutefois exiger le vote séparé d'un ou plusieurs articles ou groupes d'articles qu'il désigne, s'il s'agit du budget, ou d'un ou plusieurs articles ou postes qu'il désigne, s'il s'agit des comptes annuels ». Monsieur TSINGOS dépose en séance dans les mains du secrétaire de séance la liste exhaustive d'articles pour lesquels il sollicite un vote séparé. Le Président en prend connaissance et en tiendra compte à l'occasion du vote à l'issue des débats. Monsieur TSINGOS poursuit en soulignant que les subsides aux clubs et associations ont été maintenus malgré la nécessité de faire des efforts à l'heure de la rigueur budgétaire. Il se réjouit de l'installation prochaine du conseil communal des enfants et puis de celui des aînés. Mais les efforts auraient pu porter par exemple sur la réduction de la valeur nominale du jeton de présence des conseillers, les frais inhérents à la téléphonie des mandataires, la réduction des coûts liés à l'énergie. Monsieur TSINGOS souhaite que soit réenvisagée la collecte des déchets verts le samedi dans les villages. Il adhère à l'idée de recourir le plus systématiquement possible aux services proposés par les intercommunales. Le budget n'a pas intégré par contre la recette présumée due à la mise en œuvre de la taxe sur les surfaces commerciales. Il regrette l'intervention financière des parents dans le prix de l'entrée à la piscine dans le cadre du cours de natation organisé au profit des enfants dans les implantations scolaires. Monsieur TSINGOS est particulièrement attentif au service de repas scolaire qui pourraient s'accompagner d'une véritable éducation à la santé à travers l'alimentation et favoriser un cahier des charges qui

insisterait sur le recours à des produits locaux ou de saison dans la confection des repas proposés au moins un jour par semaine. Sans éluder la problématique des avantages sociaux liés à ce service.

Au service extraordinaire, Monsieur TSINGOS est rassuré de voir que la réfection de trottoirs concerne aussi la rue de l'Eglise et se réjouit de l'achat de terrain rue Nicolas FASTRE comme demandé par Ecolo.

Enfin, Monsieur TSINGOS exprime en synthèse la motivation de son vote séparé sur la liste des articles remises au secrétaire de séance.

040/363-03 traitement et enlèvement des immondices:

Ecolo souhaite très clairement une diminution de la part forfaitaire pour récompenser les bons usagers et pour une meilleure application du principe du pollueur payeur => contre

040/363-09 entretien des égouts

Ecolo souhaite une application du principe du pollueur payeur: taxe fonction du nombre de mères cubes consommés d'eau => contre

040/364-22 enseignes et publicités assimilées

040/364-23 panneaux publicitaires fixes

040/364-32 banques et institutions financières

040/367-20 taxe sur les locaux affectés au commerce

Ecolo souhaite une remise à plat de ces différentes taxes pour plus de justice, d'équité, et tenir compte de l'ensemble des avantages (IPP, recettes de précompte, emploi local) et des inconvénients (pollution, charroi lourd,...) => contre

P22 dépenses administration générale

101/111-22 jetons de présence des mandataires

et P24 dépenses administration générale

XXX frais de téléphonie et internet des mandataires

Ecolo salue l'effort du collège pour boucler un budget en équilibre, mais souhaiterait que l'exemple vienne des élus en réduisant ces postes => contre

P57 recettes enseignement

721/161-08 repas scolaires

Et 722/161-08 repas scolaires

Combinés à

P58 dépenses enseignement

721/124-23 repas scolaires

P60 dépenses enseignement

722/124-02 repas scolaires

P62 dépenses enseignement

721/443-01 avantages sociaux

722/443-01 avantages sociaux

Ecolo souhaiterait que le collège s'engage dans une politique d'éducation à la santé par la gastronomie, qu'au moins un jour par semaine, la cantine scolaire pour les enfants des deux réseaux soit bio, ou avec des produits locaux: viande locale, légumes locaux, etc; que le différentiel soit à charge de la commune pour les enfants du communal; et que par conséquent, on augmente en proportion le montant des avantages sociaux de l'enseignement libre => contre

P57 recettes enseignement

722/161-07 intervention des parents dans les transports scolaires 3773,00

Ecolo trouve regrettable qu'on fasse appel aux parents pour la piscine => contre

P72 dépenses éduc pop et arts

76204/124-02 conseil des aînées et PMR

P74 éduc pop et arts

000/72 transferts : subsides culturels sportifs et patriotiques

Ecolo salue ces initiatives longtemps réclamées par Ecolo, et ne peut qu'encourager le collègue sur cette voie! => pour

P94 nett.immondices

876/435-01 service minimum intradel

Ecolo souhaite une vraie politique pollueur payeur, donc sans forfait... => contre

Monsieur VRANCKEN prend la parole et déclare que la recette présumée liée à la taxe sur les surfaces commerciales sera intégrée dans le budget 2014 à l'occasion du premier train de modifications budgétaires.

Monsieur BALDEWYNS quant à lui réagit concernant la problématique liée à la remise en œuvre du service de collecte de déchets verts le samedi dans les villages. Il déclare que ce service finalement ne concerne qu'une partie sensiblement limitée de la population. Or, pour le restaurer, il faudrait encore augmenter le montant de la taxe qui pèse, elle, sur tous les citoyens en ce compris ceux qui ne sont pas du tout concernés par le bénéfice d'un tel service. En outre, Monsieur BALDEWYNS rappelle qu'il existe de nombreuses alternatives pour pallier cette absence de service comme le recours au parc à conteneur, le compostage, la solidarité entre voisins, certaines techniques de tontes qui permettent de réduire considérablement le déchet vert, le conteneur « vert » pour l'essentiel.

Madame NOEL s'interroge particulièrement sur l'augmentation de la participation communale au profit de l'IILE alors qu'elle n'a pas été discutée au sein de la dernière Assemblée Générale ?

Monsieur VRANCKEN répond d'emblée qu'en 2014, il est voté le déficit d'exploitation à résorber de l'IILE, déficit réparti à concurrence de 55 % pour la seule ville de Liège et 45 % pour les autres communes de la zone concernée dont Awans dont l'augmentation s'élève à 2 %. L'IILE a aussi voté son plan stratégique 2014-2018. Il est indispensable que le pouvoir fédéral assure la prise en charge de 50 % des coûts liés au fonctionnement de l'IILE en ce compris son déficit d'exploitation contre 10 % aujourd'hui car les communes sont exsangues et cette répartition équilibrée de la prise en charge entre pouvoir fédéral et pouvoirs locaux est annoncée depuis longtemps...

Madame NOEL poursuit et s'interroge que l'objet du marché « incendies » et sur le poste « signalisation ».

Monsieur LEJEUNE répond de suite que s'agissant du poste « incendie », il concerne la pose de nouvelles bornes/bouches incendies avec la maintenance y afférente, inscrite dans les frais de fonctionnement tandis que le poste « Signalisation » concerne l'installation de nouveaux panneaux de signalisation.

Monsieur VRANCKEN de préciser que un inventaire de bouches à incendie a été réalisé lors de la précédente mandature et que le service technique communal dispose maintenant d'un cadastre complet qui permettra assurément de gagner du temps en cas d'intervention urgente des services de sécurité.

Monsieur LUCAS, pour le groupe PR, déclare qu'il est plutôt favorable à un vote global afin d'exprimer le sentiment unanime de son groupe à propos du budget présenté plutôt qu'un vote article par article, et éviter ainsi les risques d'erreur dans le vote singulier. Monsieur LUCAS poursuit et relève que lorsqu'un budget est en équilibre sans l'appoint de recettes supplémentaires, pourquoi les groupes de la majorité annoncent-ils dans la foulée que la prochaine modification budgétaire intégrera la recette présumée de la taxe sur les surfaces commerciales ? Pourquoi en effet dans ces conditions ajouter près de 300 000 euros de recettes supplémentaires ? Cette recette a-t-elle d'ailleurs encore tout son sens puisque le budget est en équilibre et qu'en outre, on ne touche pas au personnel en place ! D'autant plus que le précompte immobilier va encore augmenter, alimenter surtout par les commerçants ! Le MR ne comprend pas pourquoi la majorité de gère pas l'enveloppe dont elle dispose ni plus ni moins ! Sinon, le budget n'est pas réputé fiable et ne devrait pas être envoyé tel quel à la tutelle.

Monsieur VRANCKEN répond d'emblée qu'un budget est loin d'être évident à confectionner ! Concernant la taxe, et avant d'injecter sa recette présumée dans le budget, il était prudent de s'assurer que le règlement y afférent serait approuvé par la tutelle, ce qui est fait aujourd'hui ! Malgré tout, le Collège a voulu présenter un budget en équilibre en partant des conditions les plus défavorables ! En outre, Monsieur VRANCKEN rappelle que ce principe d'équilibre doit être maintenu tout au long de l'exercice en ce compris lors des modifications budgétaires ! A quoi, s'ajoute toute la problématique des budgets annuels qui doit renforcer la vigilance des mandataires gestionnaires et profiter des maigres boni dégagés pour reconstituer des fonds de réserve et notamment le fonds de réserve extraordinaire. Enfin, Monsieur VRANCKEN refuse de laisser penser que le Collège ou qui que ce soit a pris le personnel en otage : c'est absurde ! Donc, la recette présumée de la taxe sera bien injectée dans le budget à l'occasion des modifications budgétaires et les conditions de la taxe seront reconsidérées pour l'exercice 2015, comme le Collège s'y est engagé. Par ailleurs, faire croire aux commerçants que le Collège s'est engagé dans la voie d'une rage taxatoire et singulièrement à leur encontre relève d'une malhonnêteté intellectuelle ! Autonome, la Commune aurait pu et pourrait encore actionner d'autres leviers fiscaux. Les mandataires vont devoir se montrer davantage proactif dans la gestion des deniers publics et avancer en tenant compte impérativement de l'évolution des coûts généraux, soit une gestion en « bon père de famille » et en « homme avisé et prudent » !

Madame DEMET relève quant à elle l'attitude responsable du Collège qui a respecté le timing imposé par le Ministre FURLAN, a bouclé un budget dégageant un léger boni et tout cela dans l'expectative d'une décision régionale à propos de ses règlements taxes, préférant attendre les prochaines M.B. Certains domaines d'activité de la commune ont vu leur budget réduit à l'instar notamment de l'enseignement : deux charges P.O. ont été supprimées pour 4/12 en 2014. Une discussion sera amorcée en février pour réenvisager l'opportunité et la répartition des charges P.O. engagées et maintenues le cas échéant. Le Collège a également décidé de ne pas remplacer les agents admis à la pension de retraite. Il est impératif de se projeter bien au-delà de 2014 en tenant compte de l'évolution du chiffre de population scolaire.

Monsieur LUCAS souhaite nuancer les propos de l'échevine : dans un timing tout est relatif ! Car le Collège aurait pu préparer le règlement taxe sur les surfaces commerciales plus tôt ! En outre, il n'est plus besoin de puiser dans le fonds de réserve pour réparer « les boulettes » du passé comme Immotroc ou d'autres grâce à cet apport substantiel. Mais le budget présenté n'en a pas tenu compte à ce jour et il est fort probable que le compte 2014 sera lui aussi en boni !

Monsieur VRANCKEN souligne qu'il faut éviter tout optimisme béat et au contraire se montrer réaliste dans son analyse et pragmatique dans son action ! Car il faut s'attendre à une nette diminution des interventions financières de l'état fédéral et de la région wallonne au profit des pouvoirs locaux ! Il faut craindre les effets directs et pervers de la 6^e réforme de l'état et les conséquences des transferts de compétences.

Madame D'ORTONA s'étonne et suppose que le Collège ne vient tout de même pas de découvrir les difficultés financières des communes en octobre 2013 ! Donc l'argument du timing ne tient pas !

Monsieur BOURLET rappelle que les communes sont soumises aux conséquences des circulaires budgétaires et réitère tout l'intérêt de mettre en place une commission des Finances, mais il semble, à lire la réponse du Collège à sa question posée à ce sujet, que les commissions ne soient pas intégrées dans la culture politique locale ! Les échanges tenus semblent aussi révéler quelques divergences de vue au sein de la majorité. Au service extraordinaire, Monsieur BOURLET s'étonne de ne pas voir matérialisés les engagements pris par le Collège en faveur de la jeunesse. Quant à la bibliothèque, il n'y a rien non plus dans le budget : c'est catastrophique !

Madame D'ORTONA surenchérit et dénonce l'indigence intégrale dans laquelle sont plongées culture et jeunesse !

Monsieur VRANCKEN remercie chaque intervenant pour ses commentaires et propose de passer au vote à commencer par le vote singulier des articles déposés en cours de séance par le groupe Ecolo !

Monsieur LUCAS, pour le groupe MR, sollicite une interruption de séance afin que les membres de son groupe puissent s'accorder sur le vote à formuler pour chacun des articles dont il découvre en séance la liste.

Monsieur VRANCKEN accorde une interruption de séance. Il est 20 hrs 21. Le groupe MR quitte la séance.

Il est 20 hrs 28. Le groupe MR rentre en séance. Monsieur VRANCKEN déclare que les débats peuvent se poursuivre et propose à l'assemblée de voter avant tout sur la liste des articles déposés par le groupe Ecolo. Monsieur VRANCKEN soumet chaque article au vote.

040/363-03 traitement et enlèvement des immondices: adopté par 11 voix pour. Il y a 7 voix contre (les groupes MR et Ecolo) ;

040/363-09 entretien des égouts : adopté par 17 voix pour. Il y a une voix contre (Ecolo) ;

040/364-22 enseignes et publicités assimilées : adopté par 11 voix pour. Il y a 7 voix contre (les groupes MR et Ecolo) ;

040/364-23 panneaux publicitaires fixes : adopté par 11 voix pour. Il y a 7 voix contre (les groupes MR et Ecolo) ;

040/364-32 banques et institutions financières : adopté par 11 voix pour. Il y a 7 voix contre (les groupes MR et Ecolo) ;

040/367-20 taxe sur les locaux affectés au commerce : adopté par 11 voix pour. Il y a 7 voix contre (les groupes MR et Ecolo) ;

101/111-22 jetons de présence des mandataires : adopté par 17 voix pour. Il y a une voix contre (Ecolo) ;

XXX frais de téléphonie et internet des mandataires : adopté par 11 voix pour. Il y a 1 voix contre (Ecolo) et 6 abstentions (le groupe MR) ;

721/161-08 repas scolaires : par 17 voix pour. Il y a une voix contre (Ecolo) ;

722/161-08 repas scolaires : par 17 voix pour. Il y a une voix contre (Ecolo) ;

721/124-23 repas scolaires : par 17 voix pour. Il y a une voix contre (Ecolo) ;

722/124-02 repas scolaires : par 17 voix pour. Il y a une voix contre (Ecolo) ;

721/443-01 avantages sociaux : par 17 voix pour. Il y a une voix contre (Ecolo) ;

722/443-01 avantages sociaux : par 17 voix pour. Il y a une voix contre (Ecolo) ;

722/161-07 intervention des parents dans les transports scolaires : adopté par 11 voix pour. Il y a 7 voix contre (les groupes MR et Ecolo) ;

76204/124-02 conseil des aînées et PMR : adopté à l'unanimité des membres votants ;

000/72 transferts : subsides culturels sportifs et patriotiques : adopté par 12 voix pour. Il y a 6 abstentions (le groupe MR) ;

876/435-01 service minimum Intradel : adopté par 11 voix pour. Il y a 7 voix contre (les groupes MR et Ecolo).

Après ces votes séparés et compte tenu qu'il n'y a pas d'autre remarque, Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote (global).

Le service **ordinaire** du budget de l'exercice 2014 est adopté par 11 voix pour. Il y a 6 voix contre (le groupe MR) et une abstention (Ecolo).

Le service **extraordinaire** du budget de l'exercice 2014 est adopté par 12 voix pour. Il y a 6 voix contre (le groupe MR).

4. Participation de la Commune d'Awans dans les frais répartissables de l'I.I.L.E pour l'exercice 2014 / Prise d'acte.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque.

Le conseil communal prend acte unanimement du montant de la participation de la commune d'Awans dans les frais de répartissables de l'IILE pour l'exercice 2014.

5. Dotation communale allouée à la Zone de Police Awans-Grâce-Hollogne pour l'exercice 2014 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

6. Tutelle ASBL / ASBL « Noël Heine » / Budget de l'exercice 2014 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

7. Tutelle ASBL / ASBL « Salle des Loisirs » / Budget de l'exercice 2014 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Monsieur TSINGOS pour le groupe Ecolo intervient et demande si l'intervention financière de la commune en matière d'énergie au profit de l'asbl est une aide forfaitaire ou si la commune va éponger les coûts réels.

Monsieur VRANCKEN répond d'emblée qu'il s'agit pour la commune d'absorber les coûts réels en matière d'énergie.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 12 voix pour. Il y a 6 voix contre (le groupe MR).

8. Tutelle ASBL / ASBL « Salle des Loisirs » / Convention liant la Commune d'Awans à l'ASBL / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Madame STREEL intervient et dénonce le fait que la convention n'a pas été présentée préalablement ni à l'Assemblée générale ni au Conseil d'administration de l'asbl ! Pourquoi cette convention passe-elle avant tout devant le conseil communal ?

Monsieur VRANCKEN répond d'emblée qu'il s'agit d'une décision de la commune, propriétaire du bâtiment dont la gestion a été confiée à une asbl, en faveur de celle-ci !

Madame NOEL, pour le groupe MR, dénonce quant à elle, la légèreté de la convention dans son contenu.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 12 voix pour. Il y a 6 voix contre (le groupe MR).

9. Tutelle ASBL / ASBL « Salle des Loisirs » / Désignation et remplacement d'un membre associé / Prise d'acte.

Monsieur VRANCKEN invite Monsieur Louis VANHOEF, chef de groupe PS à s'exprimer et présenter le point.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil communal prend acte unanimement de la désignation de Monsieur Giovanni LICIARDI en qualité d'associé à l'asbl salle « Les Loisirs » en remplacement de Monsieur VRANCKEN.

10. Tutelle ASBL / ASBL « Foyer culturel » / Budget de l'exercice 2014 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

11. Tutelle ASBL / « Salle Henry Du Mont » / Comptes de l'exercice 2012 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

12. Tutelle ASBL / « Salle Henry Du Mont » / Budget de l'exercice 2013 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

13. Tutelle ASBL / « Salle Henry Du Mont » / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2012 et octroi pour l'exercice 2013 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

14. Tutelle ASBL / « Salle Henry Du Mont » / Budget de l'exercice 2014 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

15. Tutelle ASBL / « Maison Croix-Rouge » / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2012 et octroi pour l'exercice 2013 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

16. Tutelle ASBL / ASBL « ADL AWANS » Budget de l'exercice 2014 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

17. Tutelle ASBL / Bastion de Liège / Contrôle de l'utilisation de la subvention pour l'exercice / Approbation

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

18. Tutelle ASBL / Atelier de Lecture / Contrôle de l'utilisation de la subvention pour l'exercice 2013 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

19. Tutelle CPAS / Budget 2014 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération. La note accompagnant le budget a été lue in extenso par le Président du CPAS lors de la séance conjointe Commune/CPAS.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

20. Organisation d'une garderie le mercredi après-midi/ Règlement/ Modification.

Madame DEMET présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

21. Cours de natation/ Participation financière des parents dans le prix de l'entrée à la piscine/ Décision.

Madame DEMET présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Monsieur TSINGOS intervient et demande s'il s'agit d'une intervention couvrant uniquement l'entrée à la piscine. Y a-t-il un nombre minimum de participants pour que le cours soit normalement organisé ?

Madame DEMET répond qu'il s'agit en effet d'une intervention financière pour la seule entrée.

Monsieur VRANCKEN répond que la norme fixant une participation minimale vaut uniquement pour les classes de dépaysement.

Madame D'ORTONA regrette que les parents soient de nouveau sollicités financièrement. Leur participation dans le cadre des classes de dépaysement ne suffit-elle pas ?

Madame STREEL déplore une fois encore que c'est de nouveau les jeunes qui sont sollicités !

Madame DEMET rassure : ce n'est pas de gaieté de cœur mais c'est l'une des premières mesures qui seront supprimées en fonction de l'évolution des finances communales.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 12 voix pour. Il y a 6 voix contre (le groupe MR).

22. Enseignement communal/ Ouverture d'une demi-classe du 19 novembre 2013 au 30 juin 2014/ Implantation maternelle de Fooz.

Madame DEMET présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Monsieur LEJEUNE quitte la séance. Il y a à ce moment 17 membres votants.

23. Conseil communal des Enfants/ Modification du règlement.

Madame DEMET présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Après avoir expliqué la procédure, Madame DEMET souhaite remettre les pendules à l'heure et dénonce les propos rapportés dans une certaine presse écrite. Ces propos n'appellent aucun autre commentaire mais il convient d'éviter les pratiques démagogiques ! La commune n'a pas accès au fichier nominatifs du P.O. libre et donc il a fallu recourir au RN en isolant les tranches de dates de naissance les plus pertinentes de manière à n'exclure aucun en enfant quitte en effet à informer des enfants qui n'étaient pas encore ou plus concernés !

Madame NOEL, pour le groupe MR, se demande s'il n'aurait pas été plus opportun de travailler par tranche d'âge plutôt que par niveau de classe (5^e et 6^e année primaire).

Madame DEMET termine en déclarant que le choix a été opéré sur les conseils du CRECCIDE. Une mandature s'étend sur deux années scolaires.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Monsieur LEJEUNE rentre en séance. Il y a à ce moment 18 membres votants.

24. Ateliers intergénérationnels/ Organisation 2014.

Madame DEMET présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Madame D'ORTONA se réjouit de ce développement et apprécie cette extension mais qu'en est-il des quartiers de Fooz ? Se pose aussi la problématique de locaux exigus ? Il paraît donc indispensable de nourrir une réflexion pour assurer à ce projet novateur le meilleur succès et permettre au plus grand nombre d'enfants de participer à ces ateliers dans les meilleures conditions. Madame D'ORTONA s'interroge sur le rôle exact de « la Boussole » : l'A.M.O. a-t-elle une présence active ou passive ? La relation entre les deux partenaires ne mériterait-elle pas d'être clarifiée afin d'éviter tout risque de conflits ? Enfin, qu'en est-il de l'extension de l'assurance à Hognoul et Othée ?

Monsieur TSINGOS salue l'opportunité de décaler les horaires des ateliers.

Madame DEMET explique que le succès des ateliers provient du fait que ces activités offrent une réponse concrète à une demande des quartiers. Il faut en effet clarifier le rôle de la Boussole. CE qui a déjà été fait : l'animatrice organise et « gère » les activités dans le cadre de l'atelier. Les ateliers prenant de plus en plus d'envergure, l'appui et le soutien de l'A.M.O. qui travaille par ailleurs dans ces quartiers cible est un atout supplémentaire. En matière d'assurance, il est clair que ce sont des ateliers ouverts et donc jusqu'à son entrée à l'atelier et dès le moment où l'enfant quitte l'animation, il est de nouveau sous l'entière responsabilité de ses parents !

25. Intercommunales/ Crédit populaire s.a. / Assemblée générale extraordinaire / Ratification.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

26. Règlement concernant l'octroi d'une prime communale de naissance ou d'adoption/ Abrogation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération. Monsieur VRANCKEN annonce que cette prime sera sans doute remplacée par un chèque-commerce.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 11 voix pour. Il y a 7 voix contre (les groupes MR et Ecolo).

27. Règlement concernant l'octroi d'une prime communale à l'occasion de la célébration des anniversaires de mariage/ Abrogation.

Monsieur VRANCKEN présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 11 voix pour. Il y a 6 voix contre (le groupe MR) et une abstention (Ecolo).

28. Don octroyé pour l'aide à l'achat de matériel didactique à l'école de LITA-ITURI-CONGO / Décision.

Monsieur GRECO présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

29. Don au peuple philippin – Typhon Haiyan / Décision.

Monsieur GRECO présente le point et reprend les éléments contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Point supplémentaire – Administration générale – Affaire Commune d'Awans c/ DELLOUE – Indemnisation transactionnelle - Décision

Monsieur VRANCKEN propose à l'assemblée de présenter ce point en urgence compte tenu des échéances et que le dossier a fait l'objet d'une question/réponse détaillée lors de la dernière séance du conseil communal. L'urgence est votée à l'unanimité des membres votants.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Monsieur VRANCKE propose alors de passer aux réponses du Collège aux questions formulées lors de la dernière séance de l'assemblée.

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

1) *Monsieur TSINGOS pour le groupe Ecolo, pose la question suivante : « Cette question fait suite à ma question orale concernant une politique globale de stationnement à Awans.*

Le Code de la route définit les trottoirs, les accotements, les interdictions et autorisations de stationner.

Ainsi la réponse concernant les rues Nicolas Fastré, Louis Germeaux et des Saules, irréprochable quant à la situation matérielle des lieux a répondu imparfaitement à la globalité du problème.

Et le bulletin communal de septembre invitait les citoyens à respecter les dispositions réglementaires et à ne pas s'approprier, les pistes cyclables et trottoirs pour y mettre les véhicules... sans pour autant apporter de solutions.

Quelles mesures concrètes, existant dans l'AR 01/12/75, concertées avec les riverains le Collège compte-t-il prendre en vue de concilier la possibilité de stationner pour les riverains, de garantir la sécurité des piétons, cyclistes et PMR, tout en réduisant la vitesse ?

Le code de la route permet de trouver des solutions simples (lignes blanches, création de place de parking en voirie ou adjonction de signaux (E9e et E9f), chicanes, rétrécissements de voirie (A7a A7b ou A7c), création de sens uniques et interdits (F19 et C1 (+M2)), ...

Quel phasage souhaitez-vous mettre en place pour obtenir une politique globale de stationnement sur le territoire et éviter de répondre par à-coups ? Selon quels critères (caractère principal ou secondaire de la rue, caractère vétuste ou moderne, ...) ?

Monsieur VRANCKEN répond à l'honorable conseiller. L'organisation du stationnement doit être une priorité en région wallonne et non envisagée du point de vue mono communal. Il est donc nécessaire en concertation avec la police locale de renforcer la surveillance et verbaliser ! La police dresse déjà de nombreux procès-verbaux à l'encontre des automobilistes qui stationnent sur la piste cyclable sur la RN3. Enfin, il apparaît clairement que la consultation préalable des riverains n'amène que controverses et conflits de voisinage. Il est donc indispensable de rester objectif dans les mesures à prendre et se méfier de la subjectivité riveraine.

Monsieur LEJEUNE intervient à son tour et déclare que le stationnement est aussi un des axes majeurs du Plan Communal de Mobilité, qui sera mis en œuvre par phases successives en fonction de la subsidiarité du SPW. Il sera également tenu compte des recommandations de l'IBSR.

2) *Monsieur TSINGOS poursuit et demande si le Collège mettra en œuvre une commission « Finances communales » concernant notamment l'examen du budget 2014, et ce afin de vider toutes les questions d'ordre technique, compte tenu des nouvelles exigences imposées par l'Europe et le SPW ?*

Monsieur VRANCKEN s'en tient à la réponse formulée par le Collège aux sollicitations de Messieurs BOURLET et TSINGOS. La mise en œuvre d'un tel outil institutionnel n'est pas écartée mais n'est pas envisagée pour le moment !

3) *Monsieur LUCAS, pour le groupe MR, soulève un problème de sécurité dans le rétrécissement de voirie à hauteur du n°82 rue François HANON. Qu'en est-il exactement et quelles mesures seront prises pour y remédier ?*

Compte tenu des échanges à propos de cette question, il semble que la question mérite d'être reformulée avec plus de précision. Monsieur LUCAS est invité à poser à nouveau sa question dans le cadre des questions posées au Collège.

4) *Monsieur LUCAS poursuit et soulève un autre problème de sécurité dans l'environnement immédiat du futur Roua Shopping Center suite aux dernières fortes pluies et aux coulées de boues. En outre, si le Service Technique Provincial est chargé de l'entretien du lit du cours d'eau, qu'en est-il de l'entretien de ses berges compte tenu de la végétation abondante ?*

Monsieur VRANCKEN s'en tient à la réponse formulée en séance.

Questions posées aux membres du Collège communal.

1) Monsieur TSINGOS pour le groupe Ecolo rappelle qu'une réunion s'est tenue il y a un an et demi à propos de la vitesse excessive rue François Hanon entre l'école et le numéro 84. Quelles sont les mesures prises ou à prendre pour réduire la vitesse des véhicules ?

2) Monsieur TSINGOS poursuit à propos de la rue François Hanon et se demande si c'est un affaissement de terrain qui a nécessité de sécuriser le site à hauteur du n°84 par l'installation d'un dispositif de balises ?

Monsieur VRANCKEN souhaite répondre immédiatement et déclare qu'il s'agit d'un dispositif de sécurité mis en place dans le cadre d'un arrêté du Bourgmestre pour protéger les piétons et autres usagers de la rue François Hanon à hauteur de l'immeuble n°84 dont la toiture présente des signes de dangerosité importante.

3) Monsieur TSINGOS relaie au Conseil communal le souhait de certains citoyens du quartier de voir rebaptiser la rue de l'Yser en rue Nelson Mandela. Le Collège est-il au courant de cette demande et envisage-t-il de renommer ladite voirie ?

4) Madame NOEL pour le groupe MR pose la question de savoir si les coussins berlinois installés rue Désira seront démontés prochainement compte tenu des inconvénients provoqués par ce dispositif ?

Monsieur LEJEUNE répond d'emblée qu'en effet, ce dispositif sera enlevé vraisemblablement d'ici le printemps et sera remplacé par la mise en œuvre d'une signalisation adaptée et la création d'un rétrécissement de chaussée.

5) Monsieur CAPELLE souhaite intervenir et formuler une remarque plutôt qu'une question à l'attention du Collège. En effet, Monsieur CAPELLE insiste sur la saturation de circulation aux heures de pointes depuis l'échangeur de Loncin vers l'Allemagne où les usagers doivent évoluer sur deux bandes jusqu'à la sortie Ans. Là, ils quittent l'autoroute embouteillée pour aller la chercher plus loin et s'engouffrent dans la rue d'Oupeye qui doit supporter durant ces périodes un trafic épouvantable. Or, compte tenu de sa structure et de son état, tout le monde s'accordera pour admettre que la rue d'Oupeye ne peut pas servir d'itinéraire de délestage pour absorber l'excédent de trafic issu de l'autoroute. Cette situation provoque de nombreux troubles du voisinage. En outre, le trafic traverse aussi le domaine de Waroux et emprunte les chemins de remembrement à grande vitesse, ce qui pose un problème de sécurité pour la circulation locale. Il serait sans doute opportun d'initier une concertation avec les trois communes concernées : Awans, Ans et Juprelle.

6) Monsieur LUCAS pour le groupe MR intervient à son tour et soulève le problème de l'escalier de secours qui se trouve à l'arrière du bâtiment de l'administration centrale. Quelle est la nature exacte des problèmes rencontrés et que reste-t-il à effectuer pour remettre l'ouvrage en ordre.

7) Monsieur LUCAS souhaite connaître la réponse formulée par la SLP suite au courrier que le collège lui a envoyé concernant la justification de la hausse sensible du loyer demandé pour l'occupation de la bibliothèque, fermée depuis ?

8) Monsieur LUCAS rappelle qu'à l'heure qu'il est, il n'a toujours pas reçu le détail du calcul du coût-vérité ! Quand pourra-t-il en disposer ?

9) Monsieur LUCAS poursuit et revient sur la situation de la rue François Hanon et le problème de sécurité des riverains et piétons que provoque le rétrécissement à hauteur du n° 82. Qu'en est-il aussi du débordement du filet d'eau dans ce rétrécissement et qu'en est-il du sous-sol (avaloir,...) ?

10) Madame D'ORTONA pour le groupe MR souhaite que soit précisé le rôle de l'AMO « La Boussole » dans le cadre des ateliers intergénérationnels organisés sur Awans dans la salle « Les Loisirs » : sa présence, sa mission, son intervention financière,...

Monsieur VRANCKEN annonce que la séance publique est terminée et invite le public présent dans la salle à quitter les lieux. Monsieur VRANCKEN prononce le huis clos.